

Par courriel et par courrier
Commission des travaux
Secrétariat général du Grand Conseil
Monsieur Olivier CERUTTI, Président
Case postale 3970
1211 Genève 3

Genève, le 16 juin 2021 P/3.3.6/V0077-21

Prise de position de l'APCG relative à la M 2736 « Notre avenir sera le bois... ou ne sera pas! Construisons plus en bois à Genève pour un urbanisme apaisé et apaisant! »

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les commissaires,

Nous faisons suite à l'audition de l'Association des promoteurs constructeurs genevois (APCG) par votre commission, le mardi 1^{er} juin 2021, et nous vous transmettons ci-dessous la synthèse de notre de prise de position relative à la Motion 2736 « Notre avenir sera le bois…ou ne sera pas! Construisons plus en bois à Genève pour un urbanisme apaisé et apaisant! ».

L'Association des promoteurs constructeurs genevois (APCG) est une association professionnelle constituée d'une quarantaine de membres exerçant en tant que promoteurs, développeurs et/ou constructeurs immobiliers. L'association représente une part prépondérante des projets de construction menés par le secteur privé dans le canton de Genève. Nos membres sont particulièrement actifs dans les grands projets sis en zone de développement, mais également en zone villas.

L'APCG relève que la Motion susmentionnée est, dans sa teneur et les buts qu'elle vise, proche de la Motion 2732 (Vers des constructions neutres en carbone) au sujet de laquelle nous avons été auditionnés par votre même commission le 3 mai 2021. Nous nous permettons ainsi de vous renvoyer à ladite prise de position, l'argumentaire valant intégralement pour la présente Motion.

De manière synthétique et bien que nos membres soient très sensibles à ces légitimes questions environnementales, l'APCG ne peut soutenir la présente Motion, qui entrainerait de nouvelles contraintes et exigences. Elle préconise la mise en place de forts incitatifs pour les maîtres d'ouvrage afin de les orienter vers ces solutions, lorsque cela est possible, tout en laissant le temps aux entreprises et aux filières de productions de se développer et surtout de se former dans une approche plus globale de la matérialité des constructions.



Nous apportons également les compléments et précisions suivants :

1. Approvisionnement local

Compte tenu des spécificités atmosphériques et climatiques du bassin lémanique, notamment de ses ressources, nous ne sommes pas certains que le bois local soit le mieux adapté à la construction, raison pour laquelle il y a peu de constructions en bois dans le canton.

A ce sujet et comme relevé par deux des commissaires signataires de la Motion lors de notre audition, nous pensons également que les filières de productions locales n'auront pas la capacité d'absorber l'augmentation massive des besoins en bois à laquelle aboutirait une telle Motion. Cela aurait pour conséquence l'acheminement du bois spécifique à la construction d'autres régions de Suisse, voire même et plus probablement de l'étranger ce qui n'est pas optimal en matière d'énergie grise.

2. Surcoût

Comme nous avons pu l'évoquer lors de notre précédente audition, les constructions en bois ont un surcoût entre 15% et 20% selon les études comparatives aves des réalisations traditionnelles menées par l'Office fédéral du logement. Cela est dû par exemple au surcoût de la mise aux normes pour la sécurité anti-feu, qui aboutira à une augmentation des prix pour les habitants finaux.

Pour chaque invitation de la Motion, nous prenons formellement position :

i) <u>Exiger qu'une alternative bois, totalement ou en mixité avec d'autres matériaux, soit effectivement étudiée pour chaque projet de construction d'un bâtiment ou d'une infrastructure</u>

Nous nous y opposons au vu du caractère systématique de la mesure. Les montants de ces études alternatives augmenteront inutilement les coûts pour les utilisateurs finaux, alors même que la solution sera dans la plupart des cas écartée pour les raisons susmentionnées.

ii) <u>Favoriser le bois suisse et régional dans une logique d'intensification des circuits courts</u>

Nous nous positionnons favorablement à encourager l'utilisation du bois suisse et régional, ceci allant dans le sens de l'économie locale et circulaire que nous soutenons.

iii) <u>Intégrer dans les PLQ des exigences de construction en bois</u>

Nous nous opposons fermement à toute contrainte supplémentaire. D'autre part, le plan localisé de quartier n'est pas l'outil adapté et doit garder une certaine souplesse. On ne peut pas y intégrer et y décrire toutes les politiques publiques.



iv) <u>Intégrer dans les programmes de concours d'architecture et dans les critères</u> d'adjudication l'énergie grise et le bilan carbone des matériaux utilisés, en attribuant une pondération augmentée à ces critères

Nous y sommes favorables. Ceci permettrait de favoriser les projets avec le meilleur bilan carbone, sans préjuger à priori de la matérialité mais pour tendre à une amélioration générale de l'acte de construire en lien avec cette thématique.

Néanmoins et à ce stade, la question de la responsabilité et de la prise en charge de ces analyses reste entière et devrait, selon nous, être du ressort de l'Etat dans le traitement des autorisations de construire par exemple.

A ce sujet, une alternative intéressante, en zone de développement, pourrait être l'intégration de ce critère dans la grille qualitative de l'Office cantonal du logement et de la Planification Foncière (OCLPF), qui sert à évaluer la qualité d'un projet.

v) <u>Soutenir, encourager et développer la formation et la formation continue de la construction bois dans les écoles, en coordination avec les associations professionnelles et les acteurs de la formation</u>

Nous y sommes favorables. Une meilleure formation permettra de développer les compétences afin que l'alternative bois puisse être naturellement analysée et proposée lorsque le projet s'y prête.

vi) Développer divers mécanismes incitatifs pour la construction bois

Président

Nous y sommes tout à fait favorables. Un soutien fiscal et un guide de bonnes pratiques sont les clés pour augmenter ce type de construction.

Tout en restant à votre disposition pour tout éventuel complément d'information, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les commissaires, à nos sentiments distingués.

Philippe ANGELOZZI Secrétaire général